

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 JUIN 2016**

Date de convocation : 1^{er} juin 2016

Date d'affichage : 1^{er} juin 2016

Nombre de membres : en exercice : 19 présents : 15 votants : 17

L'an deux mil seize, le 06 juin à 18 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Etaient présents : Patricia ANDRIANASOLO, Christine BOUDET, Georgette BRAZIER, Didier CABARET, Antonia CORNET, Demba DIALLO, Frédéric DIDIER, Nordine DJADAOUI, Isabelle DUFLOS, Alain GOLETTA, Marc JOUFFRAULT, Lionel LECUYER, Alain MOURGUE, Annie POLETZ, Georgette ROUSSY.

Absents excusés : Mr Bergiel (pas de pouvoir) ; Mr Garnier (pouvoir Mr Lecuyer) ; Mme Gil (pouvoir Mme Duflos) ; Mme Lambert (pas de pouvoir)

Absent(s) non excusé(s) : néant

Secrétaire de séance : Mr Didier Cabaret

Formant la majorité des membres en exercice.

1- Révision des règlements intérieurs des services scolaires 2016-2017

Rapporteur : Mme ANDRIANASOLO

Considérant qu'il convient de modifier les règlements intérieurs des services scolaires (cantine, accueil périscolaire et accueil de loisirs) pour la rentrée scolaire 2016-2017 ci-joints,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité pour,

- **ADOpte** les nouveaux règlements intérieurs des services scolaires 2016-2017,
- **CHARGE** la Directrice Générale des Services de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

2 - Révision des tarifs des services scolaires 2016-2017

Rapporteur : Mme ANDRIANASOLO

Mme ANDRIANASOLO propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs des services scolaires pour la rentrée 2016-2017 détaillés ci-après :

CANTINE SCOLAIRE

Quotient 1 : 2.30 €

Quotient 2 : 3.00 €
Quotient 3 : 3.65 €
Quotient 4 : 3.95 €

HORS COMMUNE : 6.00 €

ETUDE DIRIGEE

Prix unique (non soumis au quotient)
2.10 € / jour ou 14.50 € au-delà de 6 jours par mois

N.A.P.

Prix unique (non soumis au quotient)

• pour les maternels :

0.50 € / jour et 3.25 € au-delà de 6 jours par mois

• pour les élémentaires :

1,00 € / jour et 6.50 € au-delà de 6 jours par mois

ACCUEIL PRE ET POSTSCOLAIRE

Quotient 1 : 1.45 €
Quotient 2 : 1.95 €
Quotient 3 : 2.50 €
Quotient 4 : 2.65 €

HORS COMMUNE : 4.65 €

ACCUEIL DE LOISIRS

• **Mercredi après-midi :**

Quotient 1 : 2.20 €
Quotient 2 : 2.70 €
Quotient 3 : 3.20 €
Quotient 4 : 3.70 €

HORS COMMUNE : 5.70 €

• **Vacances scolaires :**

à la journée :

Quotient 1 : 6.35 €
Quotient 2 : 8.40 €
Quotient 3 : 10.45 €
Quotient 4 : 11.45 €

HORS COMMUNE : 13.45 €

à la semaine :

Quotient 1 : 26.75 €
Quotient 2 : 37.00 €
Quotient 3 : 47.30 €
Quotient 4 : 52.50 €

HORS COMMUNE : 55.00 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité pour,

- **ADOPTE** les tarifs des services scolaires 2016-2017,
- **CHARGE** la Directrice Générale des Services de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

3- Dénomination des rues du quartier de la Butte d'Amour et numérotage des bâtiments

Rapporteur : Mr GOLETTO

Vu le C.G.C.T.,

Vu la nécessité de procéder à la nomination des rues du nouveau quartier de la Butte d'Amour et au numérotage des bâtiments,

Vu les noms des rues proposés ci-dessous:

- Rue Rouget de Lisle
- Place Jacqueline Auriol
- Place Caroline Aigle
- Impasse André Turcat

Et, pour information, le nom des bâtiments numérotés comme suit :

✓ Pour les 19 maisons de ville :

- N°1A, N°2A, N°3A, N°4A, N°5A, **place Jacqueline AURIOL**
- N°8A, N°9A, N°10A, N°11A, **place Jacqueline AURIOL**
- N° 1B, N°2B, N°3B, N°4B, N°5B, **place Caroline AIGLE**
- N° 8B, N°9B, N°10B, N°11B, N°12B, **place Caroline AIGLE**

✓ Pour les immeubles (52 logements collectifs) :

- Immeuble N° 6A, **place Jacqueline AURIOL**
- Immeuble N° 7A, **place Jacqueline AURIOL**
- Immeuble N° 6B, **place Caroline AIGLE**
- Immeuble N° 7B, **place Caroline AIGLE**

✓ Pour les 3 immeubles des 73 logements sociaux :

- Immeuble N° 1, **impasse André TURCAT**

- Immeuble N° 2, **impasse André TURCAT**
- Immeuble N° 3, **impasse André TURCAT**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'**unanimité pour**,

- **ADOPTÉ** les noms de rues proposés ci-dessus,
- **CHARGE** la Directrice Générale des Services de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

Séance levée à 18 h 30